

Formation Continue des Entraîneurs NA



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

Les entraîneurs de Natation (Maîtres-Nageurs Sauveteurs) doivent faire une formation Continue (FC) de leurs brevets fédéraux. Cette FC permet un maintien des acquis en entraînement et sécurité.

PUBLIC & PERIODICITE

Cette formation est ouverte aux entraîneurs de Natation Artistique titulaire d'un diplôme d'état et/ou d'un diplôme fédéral

- Cette formation rentre dans le cadre pour le maintien des acquis en entraînement tous les 2 ans.

Les années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

PRE REQUIS

Être titulaire d'un diplôme d'état ou d'un diplôme fédéral dans le champ de la natation



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation continue vous apportera les compétences en lien avec votre diplôme d'état, votre Brevet fédéral et l'évolution des contraintes du métier, des attentes du public.

LES COMPETENCES VISÉES

1. Être capable de développer la structuration de son club
2. Être capable de faire la différence entre bon nageur et nageur de haut niveau
3. Être capable de comprendre les contraintes du haut niveau
4. Être capable de comprendre les besoins du haut niveau
5. Être capable d'interagir dans son environnement
6. Être capable de comprendre les interactions entre les clubs et les structures de haut niveau.



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) Bretagne a été habilité pour dispenser cette formation.

E.R.F.A.N. Bretagne

9 Rue Léo Lagrange - 35131 - CHARTRES DE BRETAGNE

SIRET : 34 23 83833 000 49 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : <http://bretagne.ffnatation.fr/script/index.php>

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Bretagne sous le N°W353005535 en date du 19 Mars 1923

Tel : 02 99 67 03 58 / 06 71 19 24 58

Email : erfanbretagne@gmail.com



DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	14 Heures
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre

FC des entraîneurs Font Romeu	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
Être Capable (EC) de développer la structuration de son club	4	0 h	0
Être capable de comprendre les contraintes du haut niveau	3	0 h	0
Être capable de comprendre les besoins du haut niveau	3	0 h	0
Être capable d'interagir dans son environnement	3	0 h	0
Être capable de comprendre les interactions entre les clubs et les structures de haut niveau.	1	0 h	0
Total général	14 heures	0 heure	0 heure

HORAIRES DE FORMATION

Journée type : 09h00 à 18h00

EMPLOIS DU TEMPS PREVISIONNEL DE LA FORMATION

	Samedi 14/10/2023	Dimanche 15/10/2023
Matin 9h00 – 13h00	EC de développer la structuration de son club	EC d'interagir dans son environnement EC de comprendre les interaction entre les clubs et les structures de haut niveau
Déjeuné		
Après Midi 14h00 – 17h00	EC de comprendre les contraintes du Haut niveau	EC de comprendre les besoins du Haut niveau

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires. (Minimum 6)

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

Piscine Helene Boucher Saint Briec

Centres aquatiques pédagogiques

Piscine Helene Boucher Saint Briec



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels**.
La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).
Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet

Centres aquatiques

1. Bassins de natation de 50 mètres et 25 mètres
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques - présentation Powerpoint - supports multimédias

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans de fin de formation : entre le stagiaire et l'ERFAN
2. Bilan journalier : entre les stagiaires et le référent, entre le référents et les intervenants
3. Attestation de présence
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre
5. Chaque candidat à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

1. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la ERFAN Bretagne, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
2. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Prise en charge dans le cadre d'une action collective avec l'OPCO (AFDAS)

FINANCEMENTS

Prise en charge dans le cadre d'une action collective avec l'OPCO (AFDAS)



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	GUERIN Mathieu	Tel : 06.71.19.24.58	Mail : erfanbretagne@gmail.com
Référent administratif	GUERIN Mathieu	Tel : 06.71.19.24.58	Mail : erfanbretagne@gmail.com
Référent sur place	ROSSET Séverine	Tel : 06.52.91.21.84	Mail : rossetseve@gmail.com
Référent PSH	GUERIN Mathieu	Tel : 06.71.19.24.58	Mail : erfanbretagne@gmail.com



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux d'abandon	Satisfaction Organisation de la formation	Conformité du programme réalisée avec le prévisionnel	Taux de satisfaction des stagiaires
---------	---------------------	----------------	---	---	-------------------------------------

Session N-1

C'est une première